



Notice d'emploi N° 7673 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Phytorégulateur
Formulation:	EW emulsion de type aqueux
Teneur en substances actives:	11.8 % chlorprophame (CIPC) (120 g/l)
Nom UICPA:	Isopropyl 3-chlorocarbanilate

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Grande culture			
pommes de terre	inhibition de la germination	Dosage: 75 - 150 ml par tonne de pommes de terre Délai d'attente: 4 Semaine(s)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

Charges générales / agronomiques:

- 1 N'utiliser que dans des locaux servant exclusivement au stockage des pommes de terre de consommation et fourragères.
- 2 Ne jamais entreposer en présence de plants de pommes de terre.
- 4 Utiliser exclusivement avec une cuve avec appareil de brassage en marche.
- 5 Seulement pour le traitement des tubercules sains et secs.
- 7 Respecter un délai d'attente de 1 mois au moins pour la consommation des pommes de terre traitées.

Protection des utilisateurs:

- 3 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
- 6 Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

Tenir hors de portée des enfants.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.